

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

432

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 13 juillet 1973
MS/ab

Note BIO COM (73) aux bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission

Au cours de sa réunion de mercredi et jeudi, la Commission a examiné notamment les points suivants :

1. - Les propositions de M. Thomson concernant la création d'un Fonds de développement régional et d'un comité de politique régionale en conformité des orientations contenues dans le rapport du mois de mai et compte tenu des discussions qui ont eu lieu au Conseil et au Parlement début juillet. Je vous rappelle que le Fonds serait géré par la Commission, assistée d'un comité (comparable au comité de gestion agricole ou au comité du FED), en ce qui concerne essentiellement les grands projets, tandis que les petits projets régionaux bénéficieraient d'une procédure simplifiée. La Commission poursuivra l'examen de ces propositions le 18 juillet et fixera sa position en principe fin juillet.
 2. - Le Président Ortoli a rendu compte de son récent voyage au Niger et la Commission a mis à l'étude, à son initiative, un plan à moyen terme concernant le Sahel, qui permettrait de prévenir le retour de semblables catastrophes.
 3. - La Commission a adopté, sur proposition de M. Hillery un budget supplémentaire de 120 millions d'UC pour l'exercice 1973, compte tenu des priorités qui ont été dégagées lors de la dernière réunion du comité du Fonds social.
 4. - La Commission a approuvé une communication d'ensemble sur la politique du personnel de M. Borschette. Ce programme d'action vous sera envoyé lundi matin au plus tard.
 5. - La Commission a adopté, sur proposition de M. Lardinois une communication au Conseil sur les orientations de la politique sucrière de la Communauté élargie, en vue du renouvellement prochain de l'Accord international sur le sucre et des prochaines négociations avec les EAMA et les pays visés au Protocole 22. Ce document sera étudié au Conseil de lundi, mais, compte tenu des articles parus ce matin dans la presse, M. Lardinois a été amené à préciser lui-même aujourd'hui à 11 H 30, l'économie générale des propositions de la Commission.
- a) Garantie d'écoulement de 1,4 million de tonnes de sucre pour les pays en voie de développement adhérant au Commonwealth Sugar Agreement et les pays associés avec la Communauté (EAMA et PTOM). De plus, ces pays auraient une garantie de prix; le niveau de ce prix reste à négocier, sur base, d'une part, des prix appliqués dans le Commonwealth Sugar Agreement, d'autre part, des prix pratiqués dans la Communauté. Si le Conseil faisait sienne la proposition de la Commission, la Communauté donnerait satisfaction, dans une large mesure, aux pays en voie de développement.

./.

- b) La Commission propose que la Communauté devienne membre du nouvel Accord international sur le sucre qui sera négocié à Genève au mois de septembre prochain. Le statut de la Communauté devrait être celui d'importateur net : elle limiterait ses importations à 800.000 tonnes. Cette limitation ne serait pas applicable dans le cas d'une pénurie mondiale. Compte tenu de la garantie d'écoulement pour les pays en voie de développement de 1,4 million de tonnes, les importations nettes de la Communauté seraient de 600.000 tonnes.
- c) Dans la nouvelle politique commune sucrière, à partir du 1er juillet 1975, le système des quotas de production devrait être maintenu. Cependant, les quotas ne seront plus attribués par Etat membre, mais par entreprise. Chaque entreprise disposerait d'un quota A (quantité avec prix garanti) basé sur une période de référence (1968-1973). De plus, un quota B serait fixé avec un prix garanti inférieur à celui du quota A. Le volume du quota B devrait être flexible et pouvoir être adapté à la situation du marché mondial. La quantité de sucre produite au-delà de l'ensemble des quotas A et B ne pourrait pas être écoulée ni dans la Communauté, ni sur le marché mondial : les producteurs devraient la garder en stock. En raison des mesures proposées en faveur des pays en voie de développement, la production communautaire devrait être contrôlée par le jeu des quotas et, dans une situation normale du marché mondial, ne pas dépasser 9,2 millions de tonnes (actuellement 9,8).

Prochaine réunion de la Commission, mercredi 18 et jeudi 19 juillet.

Amitiés

B. OLIVI

